



HAL
open science

Théorie du discours et philosophie morale

Marie-Anne Paveau

► **To cite this version:**

Marie-Anne Paveau. Théorie du discours et philosophie morale. Théorie du discours et philosophie morale, Apr 2011, France. pp.81-97. hal-00859045

HAL Id: hal-00859045

<https://hal.science/hal-00859045>

Submitted on 6 Sep 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÉORIE DU DISCOURS ET PHILOSOPHIE MORALE

MARIE-ANNE PAVEAU

UNIVERSITE PARIS 13 NORD

Bien avant de servir à communiquer, le langage sert
à *vivre* (Benveniste, « La forme et le sens dans le
langage », 1967)

Introduction

Peut-on dire n'importe quoi ? À cette question la linguistique n'a pas de réponse homogène : tout dépend de quel point de vue. Sur le plan syntaxique, non, c'est certain ; sur le plan sémantique, c'est plus flou : le « n'importe quoi » peut prendre la forme d'un changement de sens ; mais sur le plan éthique, la linguistique répondra que ce n'est pas son domaine. Il me semble cependant que les sciences du langage sont concernées par la question éthique et cet article a pour but de décrire les conditions théoriques et épistémologiques de l'intégration de la dimension morale à l'analyse linguistique des discours.

1. Situation

Envisager la dimension morale des discours ne va pas de soi et il y faut un équipement théorique et méthodologique qui permette de traiter avec le plus de rigueur possible une question ouverte aux subjectivités et aux relativismes.

1.1. *Horizons de travail*

Commençons par une classique mise au point terminologique : *morale* ou *éthique* ? J'emploie ces deux termes indifféremment, comme synonymes, suivant en cela la tradition de la philosophie morale et analytique, et également celle de la philosophie de la connaissance, à la manière de Canto-Sperber 2001 et Ogien 2007 (voir son explication très claire p. 17).

Parler de morale suppose ensuite que l'on se situe par rapport aux trois grandes options philosophiques disponibles actuellement, le déontologisme, le conséquentialisme et l'éthique des vertus (auxquelles sont en train de s'ajouter des propositions plus récentes comme l'éthique du care ou l'éthique minimale). C'est l'éthique des vertus, issue de l'éthique des valeurs aristotélicienne qui constitue le cadre de mon travail : j'admets que les principes moraux relèvent de la vertu des agents considérée comme une mise en accord avec certaines valeurs négociées collectivement. Il s'agit donc d'une éthique pratique, ni normative, ni utilitariste.

Envisager les discours sous l'angle de la philosophie morale, c'est les considérer comme des *comportements* susceptibles d'une évaluation morale. Je retiendrai, dans ce cadre, deux principes qui me semblent pouvoir décrire le fonctionnement des discours sur ce plan : la mise en accord du comportement individuel avec les valeurs décidées et acceptées collectivement, et le principe général de non-nuisance à autrui, sur lequel R. Ogien fonde son éthique minimale avec le principe d'égalité

considération (2003, 2007), principe qui correspond partiellement à ce que A. Margalit appelle la décence, définie comme un principe de non-humiliation d'autrui (1999).

Tous les angles d'approche des productions verbales en sciences du langage ne permettent pas une interrogation de type éthique : je situe mes interrogations dans le cadre de la *théorie du discours* (je préfère ce terme, plus articulé sur une réflexion philosophique et plus robuste épistémologiquement parlant, à *analyse du discours*, qui me semble désigner désormais plus une méthode qu'une pensée) en articulation avec l'épistémologie (au sens de philosophie de la connaissance), la philosophie morale et la cognition sociale. Le cadre de travail est donc celui d'une interdisciplinarité entre linguistique, philosophie et cognition.

Dernière précision pour décrire le contexte du travail : ma position par rapport aux catégories de l'activité humaine est intégrative et non dualiste et je travaille par conséquent à partir d'un continuum entre le discursif, le cognitif, l'éthique, l'émotionnel et le factuel, en référence aux conceptions proposées par la cognition distribuée. L'intelligence est distribuée dans les environnements, humains comme non humains, et l'objet d'analyse est le système de relations entre l'ensemble des éléments qui les constituent et non l'un d'entre eux en particulier. La catégorie morale est ainsi ouverte sur les autres catégories (sociale, politique, culturelle, etc.), puisque le rapport entre elles n'est pas discret mais continué. Cela implique, sur le plan linguistique, une conception du discours comme intégré dans l'ensemble de l'environnement humain et non humain, et non distingué de cet environnement : il me semble intéressant d'éviter à la fois l'approche « égocéphalocentrée » (expression de C. Brassac qu'il emprunte à J.-P. Kaufmann, et qui désigne une approche internaliste centré sur le sujet-locuteur) et logocentrée (accordant la primauté aux énoncés) et de lui préférer une approche inspirée de la cognition distribuée.

1.2. Des événements discursifs moraux

Pour amorcer une réflexion sur la dimension morale des énoncés sans partir de critères a priori, qui seraient forcément orientés par des conceptions personnelles, je propose de partir des réalités discursives elles-mêmes et de ce que j'appelle « événements discursifs moraux » : ce sont des productions discursives qui ont déclenché des commentaires métadiscursifs de nature morale ou comportant des éléments moraux, c'est-à-dire interprétant des discours comme nuisibles à autrui, et qui ont parfois été sanctionnés juridiquement. Les conditions seront alors réunies pour interroger la dimension morale des énoncés comme productions évaluées collectivement dans une société ou l'un de ses secteurs, et non individuellement. Par souci de comparaison, et pour ne pas tomber dans une illusion objectiviste, je prends cependant en compte un exemple d'indignation morale personnelle, à partir de discours non publiés. Soient les quatre exemples suivants :

A. La mention BBR.

En 2000, l'entreprise française Districom est chargée par les laboratoires Garnier de recruter des hôtesse pour des démonstrations dans les grands magasins. La consigne, mentionnée sur un fax, est d'engager des « jeune(s) femme(s) de 18 à 22 ans, taille maxi 40, BBR » (BBR : « bleu blanc rouge » ; la mention a été jugée discriminante par la Cour d'Appel de Paris qui a prononcé des condamnations en 2007, après une première relaxe en 2006). Cette affaire déclenche des discours d'indignation morale et une sanction juridique pour discrimination raciale.

B. Les gens « normaux »

Il s'agit d'une tribune libre reçue par le bulletin municipal de Fontaine, petite ville de l'agglomération grenobloise, maire communiste Yannick Boulard, signée par Evelyne de Caro, présidente du groupe d'opposition UMP. Ce texte déclenche l'indignation du maire qui refuse de publier la tribune, ainsi de nombreux commentaires sur le site du magazine Têtu entre autres (au 13.05.2011 : 116 commentaires, <http://www.tetu.com/actualites/france/lelue-ump-defend-les-gens-normaux-ni-gays-ni-etrangiers-19206/20>) :

« Notre groupe a l'impression que lecture après lecture des Rive Gauche [le journal municipal] et ce depuis votre nouvelle élection, pour être considérés sur la commune, nous devons être des sans-papiers, d'origine étrangère, homosexuels, pacsés, aimer l'art moderne uniquement, avoir la carte du parti ou comme certains de vos élus avoir été à droite pendant des années et devenir socialiste depuis trois ans, etc., etc. [...].

Nous aimerions que vous interveniez un fois de plus en Conseil municipal pour nous indiquer ce que vous proposez lorsqu'on est pas forcément de gauche, français ou d'origine européenne, en situation complètement régulière, hétérosexuel, aimant l'art dans toute sa splendeur, marié, divorcé ou veuf, en d'autres termes, nous aurions dit "normaux", mais depuis toutes vos publications, nous ne savons plus ce qui est normal ou pas!!! »

C. Une évaluation universitaire

Chargé d'évaluer des propositions pour un colloque, un universitaire écrit :

- « Pathétiquement vide – sauf de pathos.
 - Tout à fait d'accord avec l'auteur de l'abstract : ce qu'on ne peut pas dire, mieux vaut le taire.
 - C'est d'un simplisme affligeant. Citer Molière de cette façon, comme s'il s'agissait d'un discours au 1er degré est simplement ridicule.
 - Proposition grotesque à partir d'une problématique acceptable. »
- Il s'agit là d'un exemple d'indignation personnelle et solitaire (jusqu'à présent).

D. À propos du génocide arménien

Sur le génocide arménien je présente deux événements :

D1. Bernard Lewis a été condamné en 1995 par le tribunal de grande instance de Paris (dans une affaire où, comme avocat, je représentais les demandeurs), non pas pour avoir simplement « récusé l'usage du terme génocide », mais pour avoir déformé la plus élémentaire réalité en affirmant que le génocide arménien était « la version arménienne de l'histoire ». Le tribunal a observé que de très nombreux pays, de très nombreuses organisations internationales en avaient affirmé la réalité (Patrick Devedjian, *Le Monde*, 20.10.2006). On a là un exemple d'indignation morale (les propos de B. Lewis ont déclenché de nombreux commentaires) accompagnée d'une sanction juridique.

D2. En novembre 2009, un élève de treize ans du collège de Pont-à-Mousson écrit sur sa copie : « Le génocide arménien est mérité », et il souligne mérité. Cet événement est intéressant car il déclenche une très forte indignation morale mais également un très fort mouvement pour une indifférence morale et le refus de sanction pour le jeune garçon, qui est cependant exclu quelques jours de son collège.

1.3. Quelle question linguistique ces événements discursifs moraux posent-ils ?

À partir de ces exemples, ma question est la suivante : y a-t-il une raison et une explication *de nature linguistique* à l'indignation morale, parfois suivie de sanctions juridiques, que ces énoncés suscitent ? Autrement dit : peut-on (doit-on ?) poser la question morale à la théorie du discours ? poser la question éthique à la linguistique, de quelle manière et à quelles conditions ?

2. La dimension morale des discours. Position du problème

Les travaux qui posent la question de l'acceptabilité éthique des énoncés me semblent appartenir à deux catégories : ceux qui posent explicitement et directement la question morale ou dérivée, et ceux qui ne la traitent qu'indirectement, situant la morale ailleurs que dans la question linguistique. Le problème est un peu de même nature que celui de l'efficacité des actes de langage, qui oppose la thèse linguistique (Ducrot) à la thèse extralinguistique sociologique (Bourdieu), autour de la question des marques et du lieu exact de la dimension morale : la dimension actionnelle réside-t-elle dans la matière des énoncés, c'est-à-dire au niveau des énoncés et de l'intradiscours, ou bien chez les sujets dotés d'une position éthico-sociale et dans la réception des énoncés, c'est-à-dire dans les effets produits ? Le problème est bien résumé par C. Kerbrat-Orecchioni :

Si l'on peut difficilement trouver de la morale dans les systèmes linguistiques, certains enjeux éthiques surgissent dès lors que le système est utilisé par un sujet particulier pour produire un discours particulier, lequel discours peut par exemple être plus ou moins honnête ou manipulateur, poli ou attentatoire aux faces d'autrui... Ces propriétés discursives à caractère moral se prêtent plus ou moins bien à une description « scientifique »¹.

Si la dimension morale, et plus généralement axiologique des discours, est la plupart du temps envisagée à travers les contextes non verbaux (thèse extralinguistique), il existe cependant des propositions pour intégrer l'éthique au système de la langue (thèse linguistique).

¹ KERBRAT-ORECCHIONI 2008, p. 94.

2.1. Thèse extralinguistique

Ce sont essentiellement les disciplines texte-discours qui présentent cette thèse : l'analyse du discours et l'argumentation (Koren 2007, 2008, Koren Rabatel 2008, Moirand 2006, Moirand Porquier 2008, Rabatel 2008, Rabatel Chauvin-Vileno 2006), les travaux sur la violence verbale dans une perspective mi-analyse du discours mi-sociolinguistique (le « Groupe de recherche sur la violence verbale », les travaux de D. Lagorgette), et des approches sociolinguistiques des questions d'enseignement-apprentissage (par exemple Gardin, Delamotte-Legrand et Caïtucoli 2008).

Dans ces travaux l'interrogation morale directe est plutôt absente, car elle est traitée comme une donnée socio-politique, ou recouverte par les notions de « déontologie » et de « charte éthique » (Lagorgette 2010) ou de « code de conduite ». La dimension morale est située du côté de la subjectivité des locuteurs (la notion de « responsabilité énonciative ») ou de celle du chercheur (les notions d'engagement, de jugement, de prise de position discursive ou prise de position axiologique, défendue par exemple dans Koren 2008). Dans cette dernière approche, il est donc question de l'évaluation axiologique des énoncés et du fait d'assumer cette évaluation axiologique (Koren 2007) non de la dimension axiologique morale des énoncés.

Pour résumer, dans ces travaux, la dimension morale ne me semble traitée ni au niveau de la matière langagière des discours, ni au niveau de la production verbale par l'ensemble des agents impliqués dans ce processus, y compris les environnements non humains. Pourquoi la majorité des travaux qui traitent de cette dimension le font de cette manière extérieure ?

Depuis l'origine de la linguistique comme « science du langage », l'axiologie (comme jugement sur l'énonciation et les manières de dire, et non comme jugements contenus dans les énoncés) est exclue du domaine disciplinaire de la linguistique comme non scientifique ou non objective. Cette exclusion non questionnée est différemment intériorisée par les chercheurs. On le voit bien dans les précautions prises par Koren dans son travail d'articulation de l'éthique à l'analyse du discours via l'argumentation :

Il ne s'agit pas ici de demander à l'AD d'être ce qu'elle ne souhaite pas être et donc d'intégrer l'angle d'attaque d'une éthique argumentative du discours dans ses axiomes fondationnels, mais de formuler l'hypothèse que les conditions de possibilité d'un questionnement éthique plus complexe existent d'ores et déjà dans les axiomes de l'AD [...]

Le fait de commencer cet article par une brève présentation des traits distinctifs du concept d'éthique ne signifie pas que je souhaite parler d'un lieu extérieur au langage, lieu préétabli dans lequel je tenterais de le faire entrer de force...²

Cette précaution est construite par la délimitation des disciplines au moment de l'émergence des linguistiques texte-discours dans les années 1970-80 comme le montre bien le débat qui a eu lieu au moment de la sortie de *L'implicite* de C. Kerbrat-Orecchioni en 1986, dans laquelle la linguiste reprend la question de la « mauvaise foi » qu'elle avait traitée dans un article de 1981 (« Argumentation et mauvaise foi »). J.-P. Kaminker fait un compte rendu dans *La pensée* où il épingle « le retour de l'axiologique, autrement dit des jugements de valeur, comme dimension légitime du travail des linguistes » et la disparition progressive du « parti pris descriptiviste contre les jugements de valeur » qui constituait selon lui l'un des « tabous structuralistes »³. Il parle plus loin d'une « [...] forclusion d'ensemble de l'axiologique qui devait passer pour éminemment salubre dans le climat intellectuel des années 1970, forclusion remise en cause par [...] l'essor de la socio-linguistique, de l'analyse de discours, de la théorie de l'énonciation et plus récemment de la pragmatique »⁴.

² KOREN 2007, p. 252.

³ KAMINKER 1986, p. 75.

⁴ KAMINKER 1986, pp. 76 et 77.

La critique de J.-P. Kaminker est largement politique, puisqu'il accuse C. Kerbrat-Orecchioni de « mauvaise foi » méthodologique et scientifique : « *L'implicite* est une mauvaise action qui déconsidère la pragmatique au moins autant qu'elle peut nuire au parti communiste français »⁵. Débat d'époque, sans doute, mais qui montre bien à quel point la dimension morale dans le langage est *souçonnée*.

2.2. Thèse linguistique

Il existe cependant des propositions théoriques qui situent la morale si ce n'est dans le système linguistique, du moins dans les mécanismes de production des énoncés ; la question traitée est essentiellement du mensonge, qui est d'ordre logico-moral.

2.2.1. La linguistique du mensonge. H. Weinrich

Dans un texte désormais ancien (1966), jamais traduit en français, et récemment republié dans un recueil en anglais (Weinrich 2005), H. Weinrich note lui aussi que « le mensonge semble en dehors de l'aire de compétence des linguistes. Qu'un jugement soit vrai ou faux, ça doit être décidé par rapport aux actes. Et qu'il y ait ou non une intention de tromper, c'est décidé dans l'esprit du locuteur, et c'est accessible, si tant est que ça le soit, uniquement à l'examen psychologique »⁶. Il souligne que la linguistique ne s'est jamais emparée de cette question, et qu'il n'existe pas d'entrée « mensonge » dans les grammaires et ouvrages de linguistique (c'est toujours le cas en 2010). Sa question est celle du niveau linguistique où pourrait se trouver la possibilité du mensonge : « Ce qui importe vraiment, c'est de savoir si les mots peuvent mentir par eux-mêmes, ou si un mensonge peut être inhérent à la signification lexicale du mot en lui-même »⁷. Autrement dit : les mensonges sont-ils proférés avec des mots ou avec des phrases ?

Sa réponse est que seuls les usages *phrastiques* des mots permettent le mensonge, et non les mots en eux-mêmes. Il n'explique pas exactement dans cet essai où réside exactement la possibilité du mensonge, mais on comprend qu'elle est au niveau de la *phrase (sentence)* : « Le mensonge comme la vérité gisent dans les phrases. Et les phrases sont faites de mots, dont les sens lexicaux se déterminent mutuellement dans les sens textuels, et de cette manière construisent le sens. Les phrases obéissent aux lois de la sémantique et de la syntaxe »⁸.

2.2.2. La question de la mauvaise foi. C. Kerbrat-Orecchioni

C. Kerbrat-Orecchioni fait une distinction entre l'erreur et la mauvaise foi : dans l'erreur, le récepteur A « se contente de confronter le contenu de l'énoncé [...] avec ce qu'il croit savoir du référent discursif », alors que dans le mensonge, le récepteur fait des hypothèses sur la pensée réelle du locuteur grâce à un certain nombre d'indices, pour en conclure à un décalage entre le discours tenu et « ce que conçoit l'esprit »⁹ :

La mauvaise foi apparaît alors comme un *mensonge sur un sous-entendu*, mensonge plus *sournois* que le « vrai » mensonge, le mensonge « *franc* » si l'on peut dire, qui concerne le contenu explicite de l'énoncé produit ; mensonge plus confortable aussi (car s'il est évenu, L peut toujours dégager sa responsabilité dans l'existence de p', et l'imputer au seul

⁵ KAMINKER 1986, p. 80.

⁶ WEINRICH 2005 [1966], p. 13 (ma traduction, comme dans l'ensemble des citations d'H. Weinrich).

⁷ WEINRICH 2005 [1966], p. 33.

⁸ WEINRICH 2005 [1966], p. 39.

⁹ KERBRAT-ORECCHIONI 1986, pp. 232 et 233.

décodeur), mais évidemment plus aléatoire (car le contenu p', n'étant que sous-entendu, risque toujours d'échapper à la vigilance interprétative de A¹⁰).

2.2.3. *L'éthique de l'arbitraire du signe. F. Marty*

F. Marty, inscrit dans le champ de la philosophie du langage, spécialiste de Thomas d'Aquin et de Kant, par ailleurs jésuite, ce qui n'est pas un détail, défend l'idée que la possibilité du mensonge est inscrite dans la langue, plus exactement dans l'arbitraire du signe reposant uniquement sur la convention. Selon lui, c'est la transgression de la convention qui signale le mensonge :

À ce point, l'immotivation de l'arbitraire devient la *convention* dont *aucun des deux interlocuteurs n'est le maître*. Elle est trop fondamentale pour qu'aucun « dépôt légal » puisse venir faire foi. La foi qui l'autorise ne peut être que la *bonne foi* de chacun.

C'est dans cette fragilité que vient se loger le mensonge. Ce qui en constitue la possibilité, tient dans la nature même du langage, son arbitraire. Il a en effet pour conséquence que le signe linguistique ne peut se défendre d'un usage mensonger. En cela, il se différencie de tout ce qui est simple produit de la nature ou de la technique¹¹.

L'hypothèse est évidemment discutable, puisqu'une transgression de l'arbitraire du signe n'est pas forcément de l'ordre du mensonge, mais elle a le mérite de poser la question de l'inscription éthique en langue, ce qu'aucun linguiste ne fait. Et justement, pourquoi le faire ?

3. Pourquoi et comment poser la question morale à la théorie du discours ?

Les sciences du langage ne sont évidemment plus dans leur configuration du début du 20^e siècle, ni même dans celle de années 1980 : de nombreuses évolutions ont eu lieu, tant en linguistique qu'en sciences humaines et sociales, qui modifient les données, les méthodologies et les théories. Les disciplines s'en trouvent reconfigurées.

3.1. *Quatre bonnes raisons*

Je vois au moins quatre raisons de poser la question éthique à la linguistique.

3.1.1. *La notion de contexte*

Les disciplines textes-discours sont fondées sur la prise en compte du contexte : or, le contexte est historique, social, culturel, sexué, etc., mais aussi moral, les grandes références et les pratiques éthiques lui étant naturellement intégrées. Il me semble par conséquent disciplinairement pertinent de traiter la dimension morale des énoncés : on ne voit pas, en effet, pourquoi la dimension morale serait « sortie » de la définition notion de contexte.

3.1.2. *La naturalisation de la morale.*

¹⁰ KERBRAT-ORECCHIONI 1986, p. 234.

¹¹ MARTY 2007, p. 117.

Il existe en philosophie morale un courant naturaliste, bien représenté par les travaux sur le sens moral au 18^e siècle et par des travaux plus récents du côté de la cognition, qui s'appuient sur la biologie de l'évolution (Baumard 2010) et la primatologie (Proust 2006). Ces recherches montrent que, comme le dit N. Baumard, « nous ne pouvons pas ne pas être moraux », et que même les animaux sont dotés d'une proto-morale. Si l'on admet que la morale est « naturelle » aux hommes, même à des degrés divers, et que les productions langagières sont produites par des humains, alors on peut considérer que le paramètre moral est nécessaire à l'analyse des discours, production humaine, pour en rendre compte de manière complète.

3.1.3. Le postdualisme

Depuis dans la seconde moitié du 20^e siècle, on assiste à la reconfiguration des catégories de l'activité humaine, en particulier l'éthique et l'épistémique, par la remise en cause des grands dualismes et l'approche intégrée des catégories. De nombreux philosophes développent désormais l'idée que la connaissance possède une dimension éthique, et émotionnelle, à partir entre autres de la remise en cause de la distinction fait vs valeurs (Putnam 2004) et du constat de la porosité entre la logique et l'éthique (Engel, Mulligan 2003). Il me semble donc possible et même souhaitable de penser les catégories comme des composites hétérogènes et non des catégories homogènes, approche qui me semble avoir un bon coefficient d'explicabilité du fonctionnement des discours

3.1.4. L'ouverture de l'épistémologie à la dimension éthique

À la fin des années 1950, E. Anscombe plaide pour le retour en philosophie morale à une théorie des valeurs qui mette l'accent sur les agents et non plus seulement sur les actes, en évitant à la fois le conséquentialisme et le déontologisme, dans un article célèbre intitulé « Modern Moral Philosophy » (Anscombe 1958). Elle ouvre la voie à une autre conception de l'épistémologie (au sens de philosophie de la connaissance) dans laquelle l'épistémique et l'éthique ne sont plus distincts mais entremêlés. Il me semble que ce lien entre éthique et épistémique peut être étendu au discursif : si une connaissance peut être « vertueuse », au sens aristotélicien du terme, il me semble raisonnable de faire l'hypothèse qu'un discours puisse être également « vertueux ».

3.2. Comment construire un lien entre éthique et discursif ?

Le courant de l'épistémologie des vertus offre des concepts qui permettent à mon sens de retravailler les fondements épistémologiques de l'analyse du discours et de faire des propositions théoriques (Paveau 2009) : à partir de la vertu intellectuelle conçue comme vertu éthique, il est possible d'envisager une « vertu discursive ».

3.2.1. De la vertu intellectuelle comme vertu éthique à la vertu discursive

Je cite ici deux des philosophes les plus importants de l'épistémologie des vertus, J. Greco et L. Zagzebski. J. Greco définit ainsi l'épistémologie des vertus :

L'épistémologie des vertus contemporaine est un ensemble varié d'approches de l'épistémologie, qui sont unis par deux hypothèses fondamentales : premièrement, l'épistémologie est une discipline normative ; deuxièmement, les agents cognitifs [= épistémiques] et les communautés sont la source première de la valeur épistémique et le siège premier de l'évaluation épistémique¹².

¹² GRECO 2009, en ligne, ma traduction.

Par *normative*, il faut comprendre « éthique » au sens aristotélicien (et non *normatif* au sens kantien). On comprend que pour ce courant, les catégories de la connaissance et de la valeur sont ouvertes l'une à l'autre et que l'évaluation est du côté des agents et de leurs valeurs, et non régie par des principes transcendants comme dans l'éthique normative kantienne. Approfondissons avec L. Zagzebski les liens entre vertu intellectuelle et vertu morale :

Les vertus intellectuelles sont, en fait, des formes de vertu morale. Il s'ensuit que la vertu intellectuelle est proprement l'objet d'étude de la philosophie morale. Cette hypothèse est proposée, non pour réduire les concepts épistémiques à des concepts moraux dans une perspective qui a parfois été adoptée, mais pour élargir le champ des concepts moraux de manière à inclure la dimension normative de l'activité cognitive. [...] Si je suis dans le vrai, l'épistémologie normative est une branche de l'éthique.

En fin de compte, je défendrai l'idée que la vertu intellectuelle est le composant normatif premier de la croyance justifiée comme de la connaissance. La justifiabilité des croyances est liée à la vertu intellectuelle comme la justesse des actions est liée à la vertu morale dans une éthique des vertus proprement dite. Je définis la connaissance comme un contact cognitif avec la réalité résultant de ce que j'appelle des « actes de vertu intellectuelle ». [...] une épistémologie fondée sur la vertu est préférable à une épistémologie fondée sur les croyances pour les mêmes raisons qu'une théorie morale fondée sur la vertu est préférable à une théorie morale fondée sur les actes¹³.

À partir de ces données, et des réflexions précédentes, je formule l'hypothèse suivante : de même que la connaissance est dotée de traits moraux, de même l'activité de langage, inséparable de l'activité de connaissance, est dotée de traits moraux. Par ailleurs l'activité de langage constitue une activité humaine primordiale, et dans la perspective d'un fondement naturel de la morale, il existe une dimension morale de l'activité de langage. C'est cette hypothèse que voudrait vérifier la notion de vertu discursive.

3.2.2 La notion de vertu discursive

J'ai précisé plus haut que le questionnement éthique de la théorie du discours devait partir d'événements discursifs moraux, et non d'évaluations subjectives individuelles, dans une perspective située et collective qui ne soit pas égocentrée : il faut un événement discursif *moral* pour qu'un énoncé pose un problème *moral*.

Je définis la *vertu discursive* comme une disposition des agents-locuteurs (énonciateur et co-énonciateur dans un même processus) à produire des énoncés ajustés aux valeurs qui sous-tendent, dans un état donné de l'histoire d'une société selon les trois axes suivants, bien représentés dans les exemples.

Les relations entre les agents : la décence discursive. Dans les exemples A et C, les énoncés nuisent à la relation entre les agents, par rapport aux critères environnementaux de l'état de la société donnée. A est en effet contraire à la décence discursive car le sigle *BBR* exclut arbitrairement par son inférence une partie des candidats, la transgression étant sans doute marquée par le codage du sigle. Dans cet exemple le critère environnemental est fort car le principe d'égalité de chacun est très important dans nos sociétés « discrimino-sensibles ». B est contraire à la décence discursive dans la mesure où le terme *normaux*, induisant *anormaux* dans la série opposée, pose une catégorie négative et privative décrivant autrui, dans ce même contexte discrimino-sensible. C est contraire à la décence discursive selon mes critères personnels, dont je suppose qu'ils sont partagés sans l'avoir vérifié : l'axiologie négative portée lexicalement par *pathétiquement*, *simplisme affligeant*, *ridicule* et *grotesque* ; l'ironie cultivée de la référence à Wittgenstein (*ce qu'on ne peut pas dire*) ; et l'antithèse *grotesque* vs *acceptable*. Les énoncés n'ayant pas fait l'objet d'un événement discursif moral, je

¹³ ZAGZEBSKI 1996, p. XIV ; ma traduction.

considère donc que cette évaluation ne ressortit pas à un travail linguistique mais à l'expression d'une subjectivité, sensible au principe de nuisance ou d'humiliation d'autrui, qui correspond à une pratique universitaire et/ou intellectuelle (dans sa postface au collectif sur les violences intellectuelles co-dirigé par P. Boucheron et V. Azoulay (2009) Bernard Lahire souligne cette difficulté de la critique sereine, au profit d'une polémique parfois violente).

La manière de dire l'état du monde : l'ajustement à la vérité du monde. Dans l'exemple B, l'indignation se fixe ce qui est vu comme un inajustement entre le mot et la chose (le mot *normal* et la réalité de l'homosexualité). Dans l'exemple D1, on remarque un métadiscours de la vérité de la réalité (*déformé, réalité*) et l'ensemble des énoncés qualifiés de révisionnistes suscitent une indignation morale justement par cet inajustement à la vérité collectivement et cognitivement admise du monde.

L'ajustement à la mémoire discursive. L'exemple B s'inscrit dans une mémoire discursive présente ou absente dans la culture du récepteur, dont l'indice le plus fort me semble la mention des catégories artistiques *art moderne uniquement vs l'art dans toute sa splendeur*, qui s'inscrivent dans l'interdiscours de la condamnation d'un art « dégénéré », le mot étant proche d'*anormal* sur le plan sémantique.

Dans l'exemple D2, la prédication de *génocide* par *mérite* ne s'inscrit pas dans notre mémoire discursive, au sens d'un ensemble d'énoncés considérés comme des ancêtres discursifs acceptables, avec une dimension stéréotypée au sens sémantique du terme, et dans la lignée desquels tout énoncé s'inscrit : autrement dit, l'expression *génocide mérite* ne se dit pas, et ne s'entend pas. C'est une lexie contre-intuitive, qui ne s'inscrit nulle part si ce n'est dans une mémoire... génocidaire.

Pour conclure

L'appel à communications du colloque dont ce travail est issu posait la question suivante : « La maîtrise du discours peut-elle induire un progrès éthique ? ». Ma réponse inverse le rapport : c'est la vertu de l'agent qui induit un progrès discursif, si l'on admet l'hypothèse que les productions verbales sont produites par des sujets qui sont aussi des agents moraux et dans des environnements déterminés, entre autres, par des critères éthiques.

Références

- ANSCOMBE G.E.M., 2008 [1958] : « La philosophie morale moderne », *Klesis – revue philosophique / actualité de la philosophie analytique* 9, p. 9-31 (trad. par G. Ginvert et P. Ducray de « *Modern Moral Philosophy* », *Philosophy* 33, n° 124).
- BAUMARD N., 2010 : *Comment nous sommes devenus moraux. Une histoire naturelle de la morale*, Paris, Odile Jacob.
- BOUCHERON P., AZOULAY V. (dir.), 2009 : *Le mot qui tue. Les violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours ?* Paris, Champ Vallon.
- CANTO-SPERBER M. (dir.), 2001 [1996] : *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF.
- DELAMOTTE-LEGRAND R., CAÏTUCOLI C. (dir.), 2008 : *Morales langagières. Autour de propositions de recherche de Bernard Gardin*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre.
- ENGEL P., MULLIGAN K., 2003 : « Normes éthiques et normes cognitives », *Cités* 15, p. 171-186.
- GRECO J., 2009 : « Knowledge and Success From Ability », *Philosophical Studies* 142, p. 17-26.
- KAMINKER J.-P., 1986 : « Axiologie et sciences du langage. Contribution à l'analyse d'une conjoncture idéologique et scientifique », *La pensée* 254, p. 75-91.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1981 : « Argumentation et mauvaise foi », in *L'argumentation*, Lyon, PUL, p. 41-63.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1986 : *L'implicite*, Paris, A. Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2008 : « Éthique et éthos dans les pratiques langagières et les descriptions linguistiques », dans Delamotte-Legrand R., Caïtucoli C. (dir.), p. 73-94.

- KOREN R., 2007 : « L'analyse du discours à l'aune d'un questionnement éthique », *Filologia e lingüística portuguesa* 9, p. 251-278.
- KOREN R., 2008 : « Pour une éthique du discours : prise de position et rationalité axiologique », *Argumentation et Analyse du Discours* 1, en ligne sur <http://aad.revues.org/index263.html>. Consulté le 07 janvier 2009.
- KOREN R., RABATEL A. (dir.), 2008 : dossier « La responsabilité collective dans la presse », *Questions de communication* 13.
- LAGORGETTE D., 2010 : « “Le crime est dans l’œil de celui qui regarde le dessin” : l’analyse linguistique pour les tribunaux dans le procès Siné (2009) », *Langage et société* 132, p. 77-99.
- MARGALIT A., 1999 [1996] : *La société décente*, Paris, Climats.
- MARTY F., 2007 : « La possibilité du mensonge appartient à la structure des langues humaines », in Castillo M. (dir.), 2007, *Éthique du rapport au langage*, Paris, L’Harmattan, p. 111-126.
- MASALA A., RAVAT J. (dir.), 2011 : *La morale humaine et les sciences*, Paris, éditions Matériologiques [materiologiques.com].
- MOIRAND S., 2006 : « Responsabilité et énonciation dans la presse quotidienne : questionnements sur les observables et les catégories d’analyse », *Semen* 22, p. 45-59.
- MOIRAND S., PORQUIER R., 2008 : « De l’éthique de la nomination à l’éthique de l’interprétation : autour du mot “otage” et de quelques autres », dans Delamotte-Légrand R., Cañtucoli C. (dir.), p. 139-153.
- OGIEN R., 2003 : *Penser la pornographie*, Paris, PUF.
- OGIEN R., 2007 : *L’éthique aujourd’hui. Maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard.
- PAVEAU M.-A., 2009 : « Vices et vertus du discours universitaire. Une perspective éthique », Actes du colloque international *Les discours universitaires : formes, pratiques, mutations*, Paris, L’Harmattan, p. 111-124.
- PAVEAU M.-A., 2009 : « Peut-on dire n’importe quoi ? Langage et morale », *Le français aujourd’hui* 167, p. 105-113.
- PAVEAU M.-A., 2011 (à par.) : « L’éthique des paradigmes. Mémoire et démémoire scientifique », dans *La rhétorique de la critique dans le discours universitaire. Conflits, polémiques, controverses*, Université de Varsovie, 22-24 avril 2009 (en ligne sur HAL et sur La pensée du discours).
- PAVEAU M.-A. (à par.) : *Langage et morale. Une éthique des vertus discursives*.
- PROUST J., 2006 : « Rationality and metacognition in non-human animals » in S. Hurley, M. Nudds (eds.), *Rational Animals?*, Oxford : OUP, 247-274.
- PUTNAM H., 2004 [2002] : *Fait/Valeur : la fin d’un dogme et autres essais*, trad. M. Caveribère et J.-P. Cometti, Paris-Tel-Aviv, Éditions de L’Éclat.
- RABATEL A., 2008 : « Pour une conception éthique des débats politiques dans les médias. Répondre de, devant, pour, ou les défis de la responsabilité collective », *Questions de communication* 13, p. 47-69.
- RABATEL A., CHAUVIN-VILENO A. (coord.), 2006 : « Énonciation et responsabilité dans les médias », *Semen* 22.
- RABATEL A., CHAUVIN-VILENO A., 2006 : « La question de la responsabilité dans l’écriture de presse », *Semen* 22, p. 7-25.
- WEINRICH H., 2005 : *The Linguistics of Lying and Other Essays*, University of Washington Press (p. 3-80 : « The linguistics of lying », traduction de *Linguistik der Lüge*, 1966).
- ZAGZEBSKI L., 1996 : *Virtues of the Mind. An Inquiry into the Nature of Virtue and the Ethical Foundations of Knowledge*, Cambridge, Cambridge University Press.